

2020.18

2020.18

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16 juin 2020**

Objet : Avenant n°2 à la convention pour l'utilisation du logiciel de gestion de la bourse de l'emploi dénommé "RDV emploipublic"

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 16 juin deux mil vingt à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 9 juin 2020, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Carole RUCKERT, Madame Sophie VALLY, Monsieur Ali ZAHI.

Avait donné procuration : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Catherine DESPRES à Monsieur Jean-Luc CAEDDU, à Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Lamia KIROUANI à Madame Sophie VALLY, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL à Madame Carole RUCKERT.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI Monsieur Philippe PEMEZEC, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Philippe SERIN, Madame Nadia SEISEN, Monsieur André VEYSSIERE.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet: Avenant n°2 à la convention pour l'utilisation du logiciel de gestion de la bourse de l'emploi dénommé "RDV emploipublic".

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 24,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2007-23 du 21 juin 2007 portant approbation de la charte régionale relative aux modalités d'exercice de missions communes ;

Vu la convention quadripartite entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, le Centre Départemental de Gestion de l'Indre et Loire, le Centre Départemental de Gestion des Alpes-Maritimes signée le 8 novembre 2017 pour l'utilisation et l'hébergement du logiciel de gestion de la bourse de l'emploi "RDV emploipublic.fr";

Vu la délibération n°2018-27 du 27 mars 2018 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention quadripartite entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, le Centre Départemental de Gestion de l'Indre et Loire et le Centre Départemental de Gestion des Alpes-Maritimes permettant l'adhésion du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne à la convention.

Vu le marché n° 2019-10 notifié le 1er juillet 2019 par le CIG Grande Couronne à la société IORGA GROUP ;

Considérant que les CIG de la Grande et de la Petite Couronne, les Centres de Gestion des Alpes-Maritimes, d'Indre-et-Loire et de Seine-et-Marne, utilisateurs de l'application « RDVemploipublic » souhaitent ajouter une fonctionnalité d'aide au recrutement au logiciel afin d'améliorer les services rendus aux collectivités dans le cadre de la gestion de l'emploi public;

Considérant que dans un souci d'optimisation des opérations de maintenance applicative, la prestation d'hébergement est transférée du CIG Petite Couronne au titulaire du contrat de tierce maintenance applicative, la société IORGA;

Considérant qu'il en résultera une nouvelle modalité de calcul des frais d'hébergement à partager entre les centres de gestion;

Considérant qu'il convient d'approuver ces modifications par voie d'avenant ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°2 à la convention passée entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, le Centre Départemental de Gestion de l'Indre et Loire, le Centre Départemental de Gestion des Alpes-Maritimes et le Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne relatif à l'utilisation d'un logiciel de gestion de la Bourse de l'emploi dénommé "RDV emploipublic".

PRECISE que les clauses de la convention sur lesquelles l'avenant n'a pas de conséquences demeurent inchangées.

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés.

Président,

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

